



Numéro de l'acte	2017-103-FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

QUESTION N°2017-103

FINANCES : Régie de recettes « Paiements après facturation » - suppression

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

VU,

- l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22;
- le décret n° 66.850 du 15 Novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- la délibération 2014-62 du 17 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- la délibération en date du 29 juin 2009, modifiée les 11 décembre 2009, 18 juin 2010, 28 mars 2011, 29 mai 2013, 10 mars 2014 et 30 septembre 2014 au terme desquelles le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la création d'une régie de recettes en vue de l'encaissement des paiements après facturation ;
- l'avis conforme du comptable public assignataire des opérations de régie;

CONSIDERANT,

Que la Délibération n° 2014-62 du 17 avril 2014 autorise le Maire, au titre de ses délégations, à créer une régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de supprimer la régie « Paiements après facturation » afin de permettre à Madame le Maire de la recréer et de procéder aux futures modifications de cette régie par décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Affiché le 29 septembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 22 septembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
James MUNCK ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.